



## **Déjà 249 institutions bruxelloises peuvent déjà acheter leur matériel de protection individuelle via l'eCat d'Iriscare**

**Début janvier, Iriscare a lancé l'eCat : une centrale de marchés publics pour l'achat de matériel de protection individuelle. À ce jour, 249 institutions de soins bruxelloises se sont déjà inscrites à l'eCat et 219 institutions y ont été officiellement admises. 134 acheteurs ont déjà créé un compte dans l'eCat.**

### **Mon institution peut-elle s'inscrire à l'eCat ?**

L'eCat est tout d'abord accessible aux institutions de soins bruxelloises. Il s'agit d'institutions de soins telles que des maisons de repos ou des institutions pour personnes handicapées, etc. qui peuvent acquérir du matériel de protection individuelle à des tarifs avantageux grâce à l'eCat pour les résidents et les membres du personnel sous la responsabilité de ces institutions.

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, les services bruxellois du secteur social, de l'économie sociale, du secteur culturel et du secteur sportif et événementiel pourront acheter du matériel de protection par le biais de l'eCat. Ils peuvent dès à présent s'inscrire à l'eCat via le site web d'Iriscare : [www.iriscare.brussels/fr/adhesion-a-lecat/](http://www.iriscare.brussels/fr/adhesion-a-lecat/).

Pour adhérer à l'eCat, le service doit être agréé par la RBC, les SCR, Iriscare, la Cocof ou la VGC. Les services reconnus par la communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles actifs en Région de Bruxelles-Capitale peuvent également s'y inscrire. D'autres acteurs, comme les hôpitaux et les professionnels de soins, peuvent également adhérer.

Afin de traiter efficacement toutes les inscriptions, Iriscare a constitué une équipe spéciale au sein de l'organisation. Cette équipe travaille d'arrache-pied pour vérifier chaque inscription au plus vite afin que l'institution puisse rapidement avoir accès aux produits de l'eCat. Iriscare met tout en œuvre pour que l'eCat représente une réelle plus-value pour la santé publique dans l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.



### **Quels produits puis-je acheter pour mon institution ?**

L'eCat permet d'acquérir du matériel de protection individuelle afin de protéger les résidents et le personnel de soins contre le Coronavirus.

Actuellement, 5 produits sont disponibles via l'eCat : les gants, les blouses à usage unique et réutilisables et les filets à cheveux à usage unique et réutilisables.

Début mars, des masques chirurgicaux et FFP2 seront aussi ajoutés à la gamme de produits. En avril et en mai, ce sera au tour des visières, des masques avec fenêtre et du gel désinfectant pour les mains.

### **Comment puis-je inscrire mon institution à l'eCat ?**

Pour l'instant, toute institution liée aux soins de santé active au sein de la Région bruxelloise, agréée et/ou financée par la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande ou la Région de Bruxelles-Capitale, a l'opportunité de participer à la centrale de marchés. Les services reconnus par la communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent également s'y inscrire.

Vous pouvez encore vous inscrire via le site web d'Iriscare: [www.iriscare.brussels/fr/adhesion-a-lecat/](http://www.iriscare.brussels/fr/adhesion-a-lecat/).

### **Contact**

Sven Heyndrickx  
Porte-parole d'Iriscare  
0473/83.64.90  
[presse@iriscare.brussels](mailto:presse@iriscare.brussels)